

mazars

109, rue tête d'Or
69006 LYON

Deloitte.

Immeuble Higashi
106, cours Charlemagne
69002 LYON

BOIRON

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 3326-1 du code du travail relatif aux montants du bénéfice net et des capitaux propres utilisés pour le calcul de la réserve spéciale de participation des salariés aux résultats de l'entreprise pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Exercice clos le 31 décembre 2022

BOIRON

Société Anonyme
Lyon 967 504 697

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 3326-1 du code du travail relatif aux montants du bénéfice net et des capitaux propres utilisés pour le calcul de la réserve spéciale de participation des salariés aux résultats de l'entreprise pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Exercice clos le 31 décembre 2022

A la Directrice Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société BOIRON SA et en application de l'article L. 3326-1 du code du travail, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant du bénéfice net et de celui des capitaux propres pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait ressortir un montant de bénéfice net de 33 066 955,57 euros et des capitaux propres de 490 922 305,48 euros.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du bénéfice net et des capitaux propres servant de base au calcul de la réserve spéciale de participation. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- Vérifier la conformité, dans tous ses aspects significatifs, des modalités de détermination de ces montants aux dispositions légales ;

- Effectuer les rapprochements nécessaires entre ces montants et la comptabilité dont ils sont issus et vérifier qu'ils concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ayant fait l'objet de notre rapport en date du 13 avril 2023 étant précisé que les comptes annuels n'ont pas encore été approuvés par votre assemblée générale ;
- Vérifier l'exactitude arithmétique du calcul de ces montants.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le montant du bénéfice net et celui des capitaux propres figurant dans le document joint.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Deloitte et Associés

Lyon, le 13 avril 2023

 CHARNAVEL Emmanuel

 HERVET Séverine



Emmanuel Charnavel

Séverine Hervet

Vanessa Girardet



ATTESTATION DU BENEFICE NET ET DES CAPITAUX PROPRES

Madame **Valérie LORENTZ-POINSOT**, Directrice Générale de **BOIRON**, atteste que les capitaux propres retenus pour le calcul de la participation des salariés, s'élèvent au 31 décembre 2022 à 490 922 305,48 Euros et le bénéfice fiscal après impôt à 33 066 955,57 Euros pour l'exercice clos à cette même date.

Fait à Messimy
le 13 avril 2023

Valérie LORENTZ-POINSOT
Directrice Générale